

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SOISSONS - 0203 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 10/11/2025 - 2997 - 2009 B 00013 - 509 828 125 - A.D.E.M.



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
SOISSONS

76 rue Saint-Martin
02200 SOISSONS
Tél : 03 23 53 04 82
contact@greffe-tc-soissons.fr

SCEMAMA, S.C.A.U.R.E & ASSOCIES
40 R LOUIS BLANC
75010 PARIS

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : A.D.E.M.

Numéro RCS : 509 828 125

Numéro Gestion : 2009B00013

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse 22 R DU COLLEGE
: 02200 SOISSONS

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2024

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 29/10/2025

Sous le numéro : 2997

Délivré à Soissons le 10 novembre 2025

Le Greffier,

Alexandre RIERA

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2025

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ADEM 20 RUE DU COLLEGE 92000 BOISSENS FRANCE	20 RUE DU COLLEGE 92000 BOISSENS FRANCE
SIRET : 5094281200017	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	SALON DE COIFFURE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	-------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Autres dispositifs	☐
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF	☐	Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :		
EXPERTISE COMPTABLE SCATRE & ASSOCIÉS 40 RUE LOUIS BLANC 75010 PARIS Tél : 0140346347	EXPERTISE COMPTABLE SCATRE & ASSOCIÉS 40 RUE LOUIS BLANC 75010 PARIS Tél : 0140346347		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :		
CGA	☐	Viseur conventionné	☐
N° d'agrément CGA		Date : 09/04/2025	Lieu : BOISSENS
		Qualité : PRÉSIDENT	
		Nom du signataire : M. KUREAT ERIC	

Certifié conforme
[Signature]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2025)

Si déposé néant, cochez la case ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées			
						à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
						Indemnités forfaitaires		Remboursements	
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES				à 0 %		à 15 %		à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Désignation de l'entreprise <u>ADEM</u>										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise <u>22 RUE DU COLLEGE 02200 SOISSONS</u>															
SIREN <u>5 0 9 8 2 8 1 2 5</u>															
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>										Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>					
Exercice N clos le 3 1 1 2 10 14															
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	61 212		012			61 212						
		Autres *	014			016									
	Immobilisations corporelles *		028	136 464		030	117 727		18 736						
	Immobilisations financières * (1)		040	58		042			58						
	Total I (5)			044	197 734		048	117 727		80 006					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	217		052			217						
		Marchandises *	060	7 568		062			7 568						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068			070									
		Autres* (3)	072	1 145		074			1 145						
	Valeurs mobilières de placement		080			082									
	Disponibilités		084	6 954		086			6 954						
	Charges constatées d'avance*		092	1 165		094			1 165						
Total II			096	17 050		098			17 050						
Total général (I + II)			110	214 783		112	117 727		97 056						
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*							120	7 680						
	Écarts de réévaluation							124							
	Réserve légale							126	768						
	Réserves réglementées*							130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)							132							
	Report à nouveau							134	51 592						
	Résultat de l'exercice							136	1 066						
	Subventions d'investissement							137							
	Provisions réglementées							140							
	Total I			142	61 106										
Provisions pour risques et charges							Total II	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156	5 945						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164							
	Fournisseurs et comptes rattachés*							166	2 841						
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) <u>169</u> 2 976)							172	16 220						
	Comptes courants d'associés							173	10 944						
	Autres dettes							175							
	Produits constatés d'avance							174							
Total III			176	35 950											
Total général (I + II + III)			180	97 056											
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182						
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise ADEM		Néant ☐	
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	
				018	Exercice N clos le [3][4][1][2][2][0][2][4]
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210 8 658
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214
		Services*		217	218 146 739
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée*				224
	Subventions d'exploitation reçues				226 7 333
	Autres produits				230
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232 162 731
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234 4 964
	Variation de stock (marchandises)*				236 286
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238 10 583
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240 (62)
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail - mobilier - immobilier)			242 42 863
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)			243 1 651 244 2 327
	Rémunérations du personnel*				250 77 164
	Charges sociales (cf renvoi 380)				252 16 119
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al 3 du CGI)			255 6 713 254
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			259 260
		Total des charges d'exploitation (II)			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270 1 775
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294 73
Produits exceptionnels (IV)					290
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		347 348	300 636
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310 1 066
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2		312 1 066	314
Reintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D))	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987	342
			JEI (44 sexes A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art. 44 quindecies A	181	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	Créance report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655	350
	Dont divers		Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643	
			Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645	
			Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647	
			Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648	
			Deduction except. simulatoire de conduite (art. 39 decies E)	641	
			Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	649	
			Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col 1 Déficit col 2 352 1 066 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
	Déficits antérieurs reportables : * 7 890 dont imputés sur le résultat				360 1 066
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col 1 Déficit col 2 370 372

ADEM
SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 7680 €
SIEGE SOCIAL : 22, Rue du Collège
02200 - SOISSONS
RCS SOISSONS N 509 828 125

DEPOT DES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

PROPOSITION ET RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

PROPOSITION RAPPORT DU PRESIDENT

IV) - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 1.066 Euros de la manière suivante :

Affectation au report à nouveau	1.066 Euros
Total affecté	1.066 Euros

Après affectation, la situation nette de la société suivant cette proposition ressort 61.106 Euros.

AFFECTATION PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires approuve l'affectation des résultats proposés par le Président et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 1.066 Euros de la façon suivante :

- Affectation au report à nouveau	1.066 Euros
Total affecté	1.066 Euros

Après affectation du résultat, la situation nette de la Société ressort en positif à 61.106 Euros

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Certifié conforme.



Le Président